Programme de formation

Autorisation de conduite de palans et potences

Objectifs :

Conduire palans et potences dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les équipements et le matériel

Public concerné et prérequis :

Toute personne amenée à utiliser un palan ou une potence dans le cadre de son activité professionnelle

Qualification des intervenants :

Intervenant professionnel issu des métiers de la sécurité et de la manutention (5 à 15 années d'expérience)

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés théoriques illustrés par des exemples concrets et des supports visuels.

Durée, effectifs :

7 heures.
10 stagiaire(s).

Programme :

Module 1 : Contexte et réglementation

Modalités d'évaluation des acquis :

Test pratique :

Sanction visée :

Attestation de formation.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Se présenter à la formation et aux tests pratiques avec les Equipements de Protection Individuelle : un gilet de visualisation, une paire de chaussures de sécurité, une paire de gants de manutention, des lunettes de sécurité, une tenue de travail et sa carte d'identité.

Délais moyens pour accéder à la formation :

La formation est programmées selon la demande du client

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

Pour tout renseignement ou une demande d'accessibilité aux personnes handicapées vous pouvez contacter :
M. Jean-Marie Palierne 02 40 28 60 57

Taux de réussite à la formation :
Les stagiaires ont validé les compétences attendues.

Taux de satisfaction de la formation :
50% des participants sont très satisfaits et 50% sont satisfaits de la formation dispensée